

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 28 AVRIL 2026

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1038

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le 28 AVRIL à 14 heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion du Centre Communal d'Action Sociale d'ORANGE, sous la Présidence de Jean-Dominique ARTAUD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 17
- Votants : 17

Monsieur le Maire-Président, Jean-Dominique ARTAUD
Mesdames Frédérique VIDAL, Marie-Thérèse GALMARD,
Peggy LELEU, Agnès JEANJEAN, Joëlle EICKMAYER,
Brigitte LAOURIGA, Françoise NICOLAÏ, Marie-Paule
ZIMMERMANN, Eliane DELOY, Aubierge POULAIN,
Rachel GUINARD

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 17

Messieurs Jean-Pierre PASERO, Michel OLIVEIRA, Michel
COMMUNAL, Alain DURAND, Christian COSTE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse GALMARD

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :



**Demande de subvention d'investissement
à la CAF de Vaucluse – travaux crèches**

LA SEANCE SE POURSUIT

Dans le cadre de la mise en conformité du bâtiment, et afin de poursuivre l'amélioration de l'accueil de la crèche collective « la maison des lutins », le CCAS souhaite déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse au titre du programme « Fonds de modernisation des EAJE » année 2026.

Cette subvention permettra :

- De réaliser un aménagement de la section des Minipousses, en créant un petit wc supplémentaire, nécessaire dans cette section qui n'en n'était pas équipé, et l'installation d'une table de change suspendue. Montant estimatif des travaux: 3644.18€ TTC
- De changer le système des portes fenêtres donnant sur la cour, pour en sécuriser son utilisation. Montant estimatif des travaux : 24768 € TTC

Le montant total prévisionnel de ses travaux s'élève à 28412.18 € TTC.

L'aide de la CAF prend en charge au maximum 80% du montant des travaux.

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, **le Conseil d'administration :**

- **APPROUVE à l'unanimité** les opérations présentées ci-dessus
- **VALIDE** les montants prévisionnels des opérations qui s'élèvent à 28412.18 € TTC pour la crèche collective.
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente, ou le cas échéant, la Vice-Présidente déléguée à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Vaucluse et à signer tous documents nécessaires à son instruction.

Suivent les signatures pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Marie-Thérèse GALMARD



Suivent les signatures pour copie conforme,
Le Président du CCAS,
Jean-Dominique ARTAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.